



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction Départementale des Territoires  
Service Prévention des Risques et  
Animation Territoriale  
Unité Risques Majeurs et Crises

Affaire suivie par: marie-France DAMAS  
Téléphone : 05 49 54 77 56  
Mel : ddt-spr-rmc@vienne.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
Monsieur le Président de l'Autorité  
Environnementale  
MTES / CGEDD / AE  
Tour Sequoia  
92055 LA DEFENSE CEDEX

Poitiers, le 12 SEP. 2018

**Objet : Saisine de l'autorité environnementale pour l'examen au cas par cas du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) Gartempe Montmorillon**

Réf : L.18\_248

PJ : 1 demande d'examen au « cas par cas » pour le projet de PPRI

En application de l'article R122-17 II du code de l'environnement, un plan de prévention des risques (PPR) peut être soumis à évaluation environnementale au cas par cas. L'autorité environnementale pour l'examen de ces plans est le CGEDD.

L'article R562-2 du même code prévoit que l'arrêté prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels mentionne si une évaluation environnementale est requise.

La commune de Montmorillon est actuellement couverte par un Plan d'Exposition aux Risques Naturels (PERN) inondation et mouvements de terrain. Celui-ci est révisé en deux plans distincts. En effet, le PERN actuellement en vigueur n'est plus conforme aux principes retenus dans les outils actuels de prévention et ne prend pas comme aléa inondation de référence une crue centennale, mais une crue cinquantennale modélisée.

Compte-tenu de ces éléments, vous trouverez ci-joint pour examen au cas par cas, le dossier constitué pour l'élaboration du PPR inondation Gartempe Montmorillon.

Le Directeur Départemental

Éric SIGALAS



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

**DEMANDE D'EXAMEN AU « CAS PAR CAS »**

**PRÉALABLE A LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

**PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION**  
**GARTEMPE MONTMORILLON**



## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1] Caractéristiques principales du plan de prévention du risque inondation de Montmorillon.....	3
1.1) Généralités sur les plans de prévention des risques.....	3
1.2) Contexte général dans le département de la Vienne.....	4
1.3) Le PPRI Gartempe Montmorillon.....	6
1.4) Le phénomène naturel et le niveau d'aléa sur le territoire.....	9
2] Les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées.....	14
2.1) Les enjeux humains et sociaux-économiques.....	14
2.2) Les enjeux environnementaux.....	15
3] Les principes retenus pour la révision du PER de Montmorillon.....	18
CONCLUSION.....	18

## INTRODUCTION

Le projet présenté s'inscrit dans le cadre de la prévention des risques naturels prévisibles d'inondation. Comme le stipule l'article L. 562-1 du code de l'environnement, « l'État élabore et met en application des plans de prévention des risques naturels (PPR) prévisibles tels que les inondations (...) ».

La Direction Départementale des Territoires de la Vienne (DDT 86) intervient pour le compte de la Préfète de la Vienne pour élaborer le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de Montmorillon.

Comme le stipule l'article R. 122-17-II du Code de l'environnement, les PPR sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas.

L'article R. 122-18 du Code de l'environnement précise le contenu du dossier qui doit être adressé à la formation d'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du développement durable (CGEDD). L'objet du présent rapport est de communiquer les informations requises à ce titre au CGEDD pour qu'il puisse se prononcer sur la nécessité ou non de réaliser ultérieurement une évaluation environnementale. La décision qui en découlera devra être stipulée sur l'arrêté de prescription du PPR.

Cette démarche est donc antérieure à la prescription du PPR.

## 1] CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION DE MONTMORILLON

### 1.1) Généralités sur les plans de prévention des risques

Prévenir les risques naturels, c'est assurer la sécurité des personnes et des biens en tenant compte des phénomènes naturels, en les anticipant. Cette politique vise à permettre un développement durable des territoires en engageant les actions suivantes :

- mieux connaître les phénomènes et leurs incidences ;
- assurer, lorsque cela est possible, une surveillance des phénomènes naturels ;
- sensibiliser et informer les populations sur les risques les concernant et sur les moyens de s'en protéger ;
- prendre en compte les risques dans les décisions d'aménagement ;
- protéger et adapter les installations actuelles et futures ;
- tirer des leçons des événements naturels dommageables lorsqu'ils se produisent.

Pour les territoires exposés aux risques les plus forts, le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur chaque zone, et de la nécessité de ne pas aggraver l'exposition de la population aux aléas.

Cette réglementation peut ainsi permettre les constructions sous certaines conditions, ou les interdire dans les cas où l'intensité prévisible des risques le justifie. Elle influe ainsi directement sur le développement des collectivités, l'orientant vers les secteurs permettant de réduire l'exposition des personnes et des biens aux aléas connus.

## **1.2) Contexte général dans le département de la Vienne**

Le département de la Vienne est essentiellement impacté par le risque d'inondation et par le risque de mouvements de terrain.

Dans le département de la Vienne, tout l'axe de la rivière Vienne est couvert par des PPRi qui sont en cours de révision.

Pour le Clain, 9 communes uniquement sont couvertes par un PPRi (en cours de révision), et pour six autres communes un PPRi est à l'étude (prescrit le 19/07/2018).

Pour la Gartempe, seule la commune de Montmorillon est couverte par un Plan d'Exposition aux Risques Naturels valant PPRi. Des atlas de zones inondables (AZI) couvrent la plupart des territoires dépourvus de PPRi.

La DDT de la Vienne assure le pilotage général de l'élaboration des PPR : rédaction des cahiers des charges, proposition de la prescription au Préfet, choix et pilotage des bureaux d'études, association et concertation locale (avec la Préfecture), mise en forme du PPR, préparation de l'enquête publique, proposition de l'approbation du PPR définitif au Préfet. La DDT peut également, selon les cas, assurer la rédaction d'une partie de la note de présentation, du règlement, du bilan de la concertation...

## **1.3) Le PPRI Gartempe Montmorillon**

### **✓ Le territoire concerné**

Le PPRi étudié est sur le périmètre de la commune de Montmorillon.

La région de Montmorillon présente un paysage de plaines vallonnées plus ou moins boisées, de vallées et de bocages.

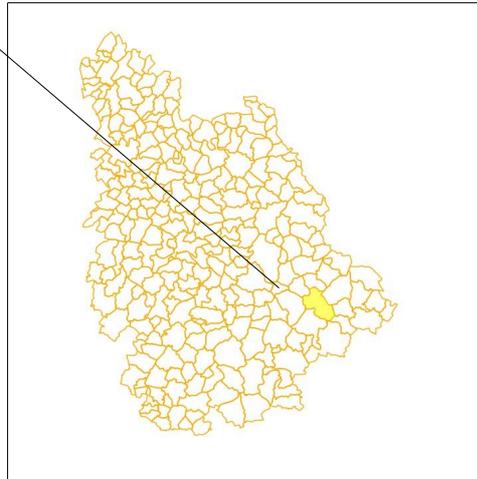
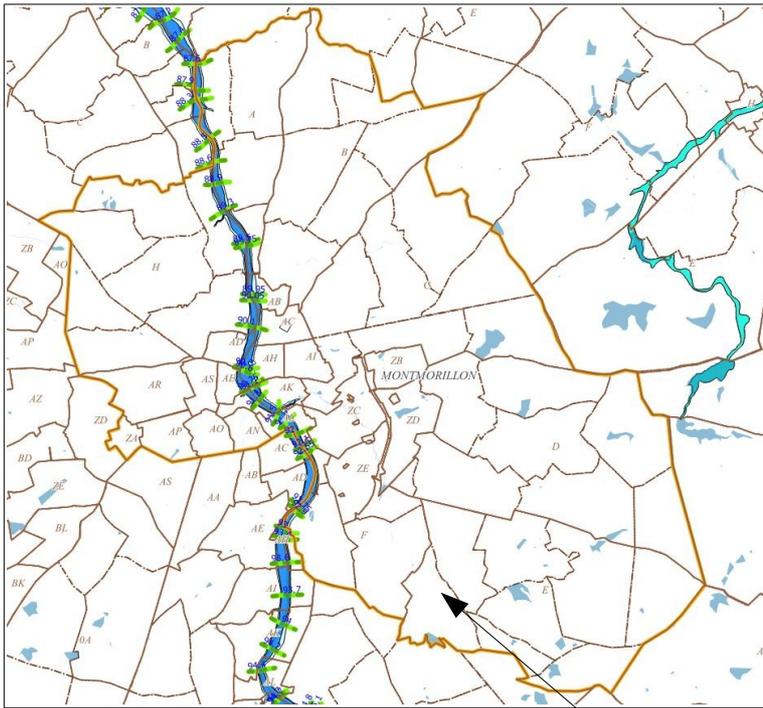
Le territoire est marqué aussi par la présence de la ville. La commune est traversée par la rivière Gartempe. Le terroir se compose de terres de brandes pour 66 % et d'argile à silex peu profonde pour 8 % sur les plateaux du seuil du Poitou, de groies dolomitiques pour 5 % sur les plaines calcaires, de terrasses alluviales pour 11 % et de vallées étroites et encaissées pour 3 %. L'agglomération occupe 6 % de ce terroir

La ville de Montmorillon s'organise sur les deux rives de la Gartempe. Sur la rive gauche, la ville haute est dominée par la Maison Dieu (qui comprend notamment l'Octogone et la chapelle Saint-Laurent), l'église Notre-Dame et la crypte Sainte-Catherine; elle abrite aujourd'hui la Cité de l'Écrit et des Métiers du Livre. Sur la rive droite, la ville s'est développée entre la rivière et l'église Saint-Martial : le prieuré grandmontain, l'ancien palais de justice...

La commune est exposée au risque inondation. Montmorillon est dans le bassin versant de la Gartempe. Cette rivière prend sa source dans la Creuse, à Peyrabout à une dizaine de kilomètres au sud de Guéret. Après avoir parcouru une centaine de kilomètres d'est en ouest à travers les terres granitiques de la Creuse et de la Haute-Vienne, elle entre dans le département de la Vienne par les "Portes d'Enfer" ou "Roc d'Enfer", sur la commune de Lathus-Saint-Rémy.

La Gartempe se jette dans la Creuse au lieu-dit le Confluent, sur les communes de La Roche-Posay (rive gauche) et d'Yzeures-sur-Creuse (rive droite), en Indre-et-Loire.

La Gartempe traverse la commune sur une distance de 8,4 kilomètres. Le centre-ville, quant à lui, s'étend sur une longueur de 1,5 kilomètre le long de la Gartempe.



## ✓ Description du bassin versant de la Gartempe :

Un bassin versant est une unité géographique naturelle de gestion des écoulements des eaux superficielles, depuis les lignes de crête jusqu'au réseau hydrographique et son exutoire. Le bassin versant de la Gartempe a une superficie de 3 922 km<sup>2</sup>. Il s'étend sur deux régions administratives : la Nouvelle-Aquitaine et le Centre-Val de Loire.

Il peut se subdiviser en 3 parties :

- la **zone amont** constituée par le socle du Massif Central globalement imperméable et sans grandes ressources souterraines,
- la **zone intermédiaire** correspondant au domaine karstique du Dogger, avec une nappe importante qui constitue la ressource principale du bassin versant,
- une **zone aval** où les formations géologiques et les aquifères sont plus diversifiés : calcaires plus ou moins marneux du Jurassique supérieur, calcaires du Dogger en profondeur, sables et calcaires du Crétacé supérieur, sables, argiles et calcaires du Tertiaire, alluvions.

La Gartempe s'écoule dans un milieu essentiellement rural. On ne trouve l'urbanisation que dans la traversée des centres bourgs des communes concernées dont la principale est Montmorillon.

Elle traverse les départements de la Creuse (60 km), de la Haute-Vienne (75 km) et de la Vienne (70 km). Elle est mitoyenne entre la Vienne (rive gauche) et l'Indre (rive droite) sur 1 km et entre la Vienne (rive gauche) et l'Indre-et-Loire (rive droite) sur 7 km.

Son cours d'eau est ponctué par de nombreux seuils et barrages.



Dans le département, la Gartempe traverse les communes suivantes : Lathus-Saint-Rémy, Saulgé, Montmorillon, Pindray, Jouhet, Leignes-sur-Fontaines, Antigny, Saint-Germain, Saint-Savin, Nalliers, la Buisnière, Saint-Pierre de Maillé, Angle-sur-l'Anglin, Vicq-sur-Gartempe, la Roche-Posay et Yzeures-sur-Creuse.

Dans la Vienne, le linéaire de la Gartempe est d'environ 70 km, sur lesquels on retrouve dans sa partie aval la Carte (9 km) et le Ris (13 km), affluents en rive gauche, et l'Anglin (5,3 km dans le département) affluent en rive droite.

## ✓ Hydrologie et géologie de la Gartempe

La largeur du lit mineur est de 30 mètres environ et reste pratiquement constante sur l'ensemble du secteur d'étude. Le lit mineur est constitué de biefs limités par des seuils d'alimentation de moulins et des franchissements routiers.

Le lit majeur, d'une moyenne de 150 mètres s'élargit au niveau du centre-ville jusqu'à 300 mètres. Il est traversé par 4 ponts dans la commune étudiée et est occupé par des cultures.

### Géologie

La Gartempe traverse les terrains géologiques suivants, du plus ancien au plus récent :

- le socle cristallin, à l'extrême sud du bassin versants - les marnes et calcaires du Toarcien,
- les calcaires du jurassique moyen,
- les marnes et calcaires argileux du jurassique supérieur vers la confluence avec la Creuse,
- les grès à ciment argileux de l'Eocène.

Les sables argileux des terrasses alluviales quaternaires en fond de vallée

La présence de ces différentes formations calcaires entraîne l'existence d'une karstification et la présence de couches imperméables, telles que les marnes expliquant l'existence de sources qui alimentent la Gartempe.

De plus, sur les plateaux, l'altération des roches calcaires du Jurassique a donné naissance aux terres de groies, sol argilo-calcaire, et la dégradation des dépôts tertiaires au complexe des Bornais, sables argileux et limons.

En fond de vallée de la Gartempe on rencontre des terrasses alluviales composées de sables argileux.

### Hydrogéologie :

Plusieurs aquifères sont présents dans le bassin de la Gartempe, dont le principal est l'aquifère du Jurassique moyen et supérieur.

C'est un aquifère multicouche (alternance de calcaire argileux et de marnes), dont la partie supérieure est karstifiée.

Des sources issues de cet aquifère alimentent la Gartempe.

### Hydromorphogéologie :

A son entrée dans le département de la Vienne, la Gartempe coule à une altitude de 125 m sur les contreforts du Massif Central et entaille des plateaux granitiques d'altitude comprise entre 150 et 180 m.

La largeur de la vallée n'excède pas 400 m. A Montmorillon la vallée est plus large et plus profonde.

Dans ce secteur, elle présente différentes pentes :

- de l'entrée du département au moulin de Lenest le cours d'eau présente un faciès de prémontagne, caractérisé par une pente moyenne de 2,5%.
- du moulin de Lenest à Montmorillon, la rupture de pente est nette 1,2 %.
- en aval de Jouhet, les assises calcaires canalisent parfois la rivière dans une vallée large aux pentes douces.

En arrivant sur Nalliers, la vallée d'une profondeur de 10m atteint plus de 800 m de large et les plateaux qui l'entourent culminent à 5 m.

En aval de cette localité, la vallée se rétrécit (500 m) et l'altitude des plateaux remonte à plus de 100 m. Ce paysage se poursuit jusqu'à Vicq-sur-Gartempe.

En aval de Vicq-sur-Gartempe, la notion de vallée devient floue, compte tenu de sa grande largeur (presque 2 km).

Les plateaux culminent à 65 m à la Roche-Posay. Seuls quelques affleurements rocheux viennent rompre la platitude des berges, comme en amont du moulin de la Merci dieu.

De Montmorillon à La Roche-Posay, la pente est régulière.

#### 1.4) Le phénomène naturel et le niveau d'aléa sur le territoire

##### ✓ Les grandes crues connues

Le régime des cours d'eau de l'ex-région Poitou-Charentes est caractérisé par des hautes eaux hivernales et des basses eaux estivales. Si tous les cours d'eau de la région connaissent des crues, les caractéristiques de celles-ci varient en fonction de la taille, de la morphologie, de la végétation et du substrat géologique des bassins versants.

Certains cours d'eau connaissent une montée des eaux très lente, une durée d'inondation se chiffrant en jours, voire en semaines, et une décrue progressive : le fleuve Charente en est l'exemple typique, le Clain et la Sèvre Niortaise ont un comportement analogue. À l'opposé, les cours d'eau issus du socle cristallin présentent des crues soudaines ou brutales et de courte durée : c'est le cas notamment du Thouet et de la Gartempe. La situation de la Vienne est intermédiaire.

En ce qui concerne les crues de la Gartempe, on peut dénombrer les 20 plus grandes crues suivantes, les valeurs correspondent aux données à la station hydrométrique de Montmorillon :

<b>LA GARTEMPE Montmorillon</b>		
Rang	Année	Cote (m)
1	1927	5.15
2	1982	4.95
3	1912	4.63
4	1962	4.50
5	1982	4.49
6	1923	4.45
7	1926	4.35
8	1974	3.99
9	1944	3.85
10	1952	3.80
11	1912	3.67
12	1994	3.56
13	1988	3.55
14	1962	3.52
15	1990/1955	3.51
16	1939	3.50
17	1957	3.48
18	1978	3.44
19	2006	3.42
20	1936	3.351

L'AZI précise les périodes de retour principales, il indique entre autre que :

- La crue de 1962 a une période de retour de 20 ans
- La crue de 1982 a une période de retour de 45 ans
- La crue de 1994 a une période de retour de 8 ans

La crue centennale de la Gartempe est estimée à 5.25 m.

La Gartempe, affluent de la Creuse, est une rivière dont l'onde de crue se propage très rapidement et où la montée des eaux peut se faire sur une dizaine d'heures dans la partie qui remonte vers le nord et entre dans une vallée étroite. Son affluent « L'Anglin », répondant de façon similaire à la Gartempe, peut doubler son débit sur la partie aval de la confluence.

L'enjeu majeur sur ce tronçon est la ville de Montmorillon, où la vitesse de montée des eaux et les hauteurs atteintes en une dizaine d'heures ne laissent que peu de temps aux habitants et aux différents services de secours pour réagir. L'agglomération de Saint-Savin/Saint-Germain est également notablement impactée.

Proche de la crue historique du 10 juillet 1927 (PHEC) avec 5,15 m à Montmorillon, la crue du 6 janvier 1982 a impacté fortement la ville de Montmorillon avec ses 4,95 m , ainsi que les communes situées en aval.

Au cours des dernières décennies (1982-2012), 1 409 communes de l'ex-région Poitou-Charentes (sur les 1464) ont été concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle au titre des inondations (hors tempêtes de décembre 1999 et février 2010) : 404 en Charente, 472 en Charente-Maritime, 252 en Deux-Sèvres et 281 en Vienne.



3 mars 1927. Une barque accoste au bureau de poste. A deux reprises cette année-là, la Gartempe frôle les 4 mètres, suffisamment pour envahir le boulevard de Strasbourg.

Source : internet la Nouvelle République

### ✓ **Les arrêtés de l'état de catastrophe naturelle**

La commune a fait l'objet de 11 arrêtés de catastrophe naturelle pour cause de

- Effondrement de terrain (1 arrêté)
- Inondations et coulées de boue (4 arrêtés)
- Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain (2 arrêtés)
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (4 arrêtés)

### ✓ **LE PERN de Montmorillon**

Le PERN de Montmorillon est un document ancien de prévention des risques approuvé le 25/07/1994, avant la loi du 2 février 1995. Il vaut PPR en application de cette « loi Barnier ». Mais il est dépassé car

élaboré avec une crue de référence inférieure aux observations et simulations faites depuis et parce qu'il ne répond pas suffisamment aux nouveaux principes et critères de la politique nationale de prévention. Dans ce PER, la crue de référence retenue n'est pas centennale mais seulement cinquantennale, et la modélisation de cette crue cinquantennale n'évoque que la hauteur de submersion pour caractériser l'aléa, avec pour valeur seuil d'aléa fort 2m, ce qui n'est plus conforme aux préconisations actuelles.

Le rapport de présentation indique que la crue de janvier 1982 a inondé en majeure partie le centre ville (sur la base de repères datant de cet événement). Il fait état d'une étude hydraulique préliminaire réalisée par SOGREAH (à une date non précisée) en vue de l'élaboration d'un PERI. Les valeurs des hauteurs maximales instantanées enregistrées au limnimètre de Montmorillon, disponibles sur la période 1962-1989, ont été traduites en débit par application d'une loi qui aurait évolué dans la durée des jaugeages opérés. Les débits maximaux instantanés ont été ajustés selon la loi de Gumbel. La crue de 1982, d'un débit de 470 m<sup>3</sup>/s est donnée pour une période de retour de 30 ans (la crue centennale correspondrait à un débit caractéristique de 600 m<sup>3</sup>/s).

### ✓ **L'atlas des zones inondables de la Gartempe**

Les débits des principales crues ont été recalculés. Dans cet AZI, le bureau d'études a estimé que la crue de 1982 avait une période de retour de 45 ans pour un débit de 449 m<sup>3</sup>/s

Le débit de la crue centennale a été revu à la baisse par rapport au PER ( 500m<sup>3</sup>/s)

L'AZI de la Gartempe a été réalisé par Sogreah (désormais Artelia) en août 2002, sur un linéaire de 65 kilomètres de Lathus-Saint-Rémy à La Roche-Posay.

La méthode utilisée est la méthode hydraulique.

À partir des cotes de la ligne d'eau de référence (crue centennale) retenue sur le profil en long et par superposition de la topographie réalisée, des cartes ont été élaborées faisant apparaître des hauteurs d'eau pour cette crue de référence.

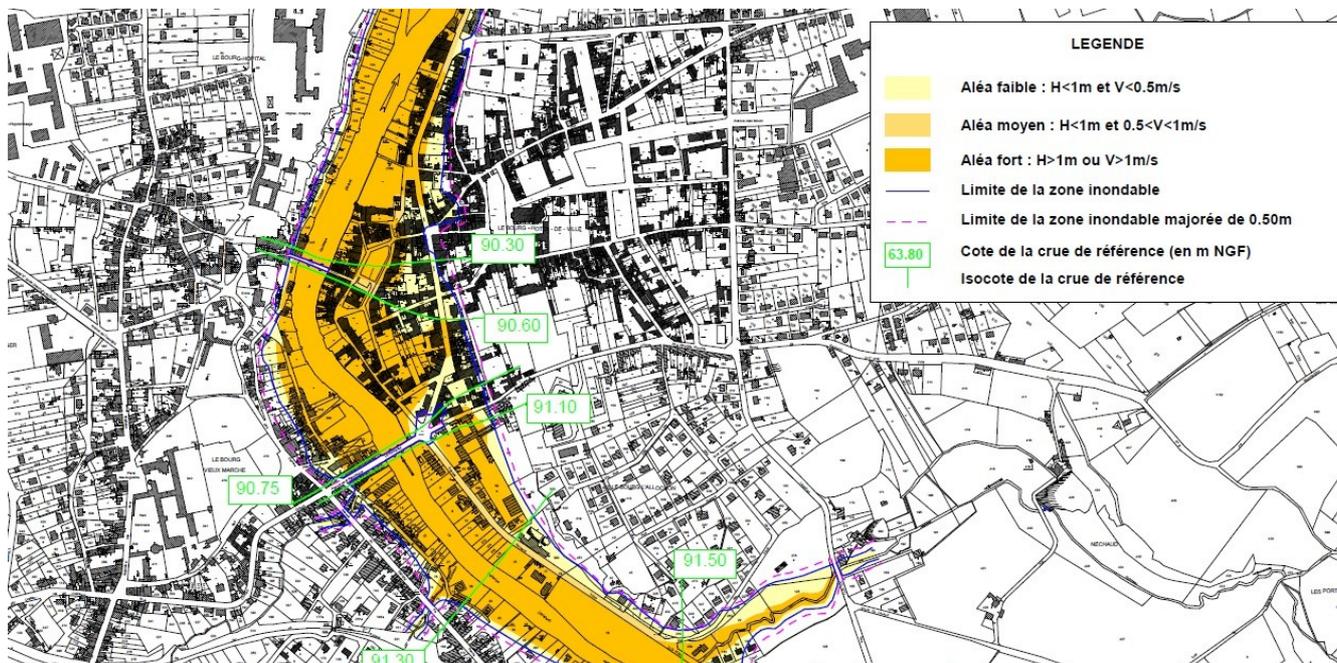
Les aléas ont été définis à partir des deux paramètres que sont la hauteur d'eau et la vitesse des courants :

- Aléa faible : hauteurs d'eau comprises entre 0 et 1 m et vitesses de courants inférieures à 0,5 m/s
- Aléa moyen : hauteurs d'eau comprises entre 0 et 1 m et vitesses des courants comprises entre 0,5 m/s et 1 m/s
- Aléa fort : hauteurs d'eau supérieures à 1 m, ou vitesses de courant supérieures à 1 m/s

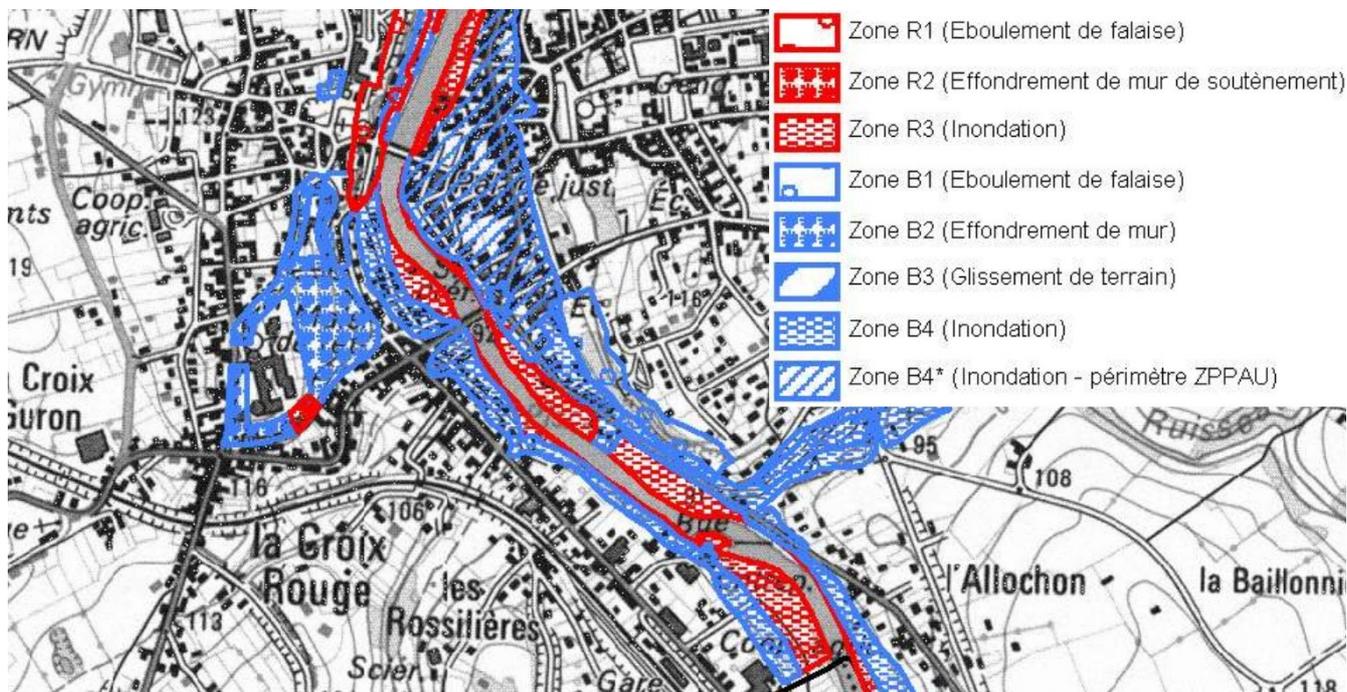
Le constat est que la crue centennale est la plus forte crue historique de 1982 ou celle de 1927 (selon les secteurs) majorée de 30 à 70 cm.

À ce jour, aucune étude plus récente a été réalisée.

De plus, il n'y a eu aucune crue majeure depuis 2002.



Extrait de l'AZI de la Gartempe, SOGREAH, 2002 (bourg de Montmorillon)



Extrait du zonage réglementaire du PERN de Montmorillon, 1994 (bourg) :

## 2] LES CARACTÉRISTIQUES DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES

De manière générale, le terme « enjeux » désigne l'ensemble des personnes et des biens présents au sein de la zone inondable.

Des enjeux ont été identifiés sur la commune de Montmorillon dans ou aux abords de la zone inondable.

### 2.1) Les enjeux humains et sociaux-économiques

Pour la commune de Montmorillon, les espaces vulnérables se situent essentiellement au sein du centre-ville, on identifie en particulier :

➤ **les établissements recevant du public (ERP)** (mairie, bâtiments communaux, église, hôpitaux, écoles, maisons de retraite, campings...),

➤ **les établissements commerciaux** (de nombreux restaurants et petits commerces de proximité).

La sous-préfecture et la Mairie de Montmorillon ainsi que l'école maternelle et le collège Saint-Martial peuvent être cités.

D'autres établissements tels que la poste, l'office du tourisme et le camping de l'Allochon sont également dans l'emprise des zones inondables.

En terme d'habitations, on peut dénombrer : 314 habitations en zone inondables réparties de la façon suivante :

- 123 habitations impactées en aléa faible à moyen soit 234 habitants
- 191 habitations (maison, appartements) en aléas fort soit 363 habitants

Le nombre d'habitations est de 3132 à Montmorillon .

Et par extrapolation, on décompte 10 % de la population concernée par le risque inondation.

Les axes routiers principaux sont légèrement impactés par les inondations, seul le boulevard Wilson Churchill et l'avenue Tribot dans son prolongement sont impactés.

Toutes les rues du centre-ville sont comprises dans la zone inondable.

Il y a une station d'épuration en zone inondable.

#### ✓ Occupation du sol

Montmorillon est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) et fait également partie du périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Sud Vienne, en cours d'élaboration.

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) est opposable à l'Administration et à ses décisions. Il est applicable sur chaque district hydrographique et a une portée directe sur tous les documents d'urbanisme, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau ainsi que les PPRi en leur imposant d'être compatibles ou rendus compatibles avec ses dispositions.

Le PGRI Loire-Bretagne (qui concerne la commune de Montmorillon) a été approuvé le 23 novembre 2015 par le Préfet coordonnateur de bassin. Il vise à encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle du bassin et à définir des objectifs prioritaires pour réduire les conséquences négatives des inondations

Les dispositions applicables plus particulièrement au PPRi sont articulées selon 5 orientations principales :

- 1) Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues
- 2) Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
- 3) Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
- 4) Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
- 5) Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation

## 2.2) Les enjeux environnementaux

La ville de Montmorillon compte de nombreux enjeux sur son territoire.

La Gartempe est un axe structurant le territoire, il est important de préserver son patrimoine tant naturel que culturel.

### ✓ Les zones humides

À l'heure actuelle, les zones humides sur le territoire du PPRI ne font pas l'objet d'un inventaire précis.

### ✓ Nature, sites et paysages :

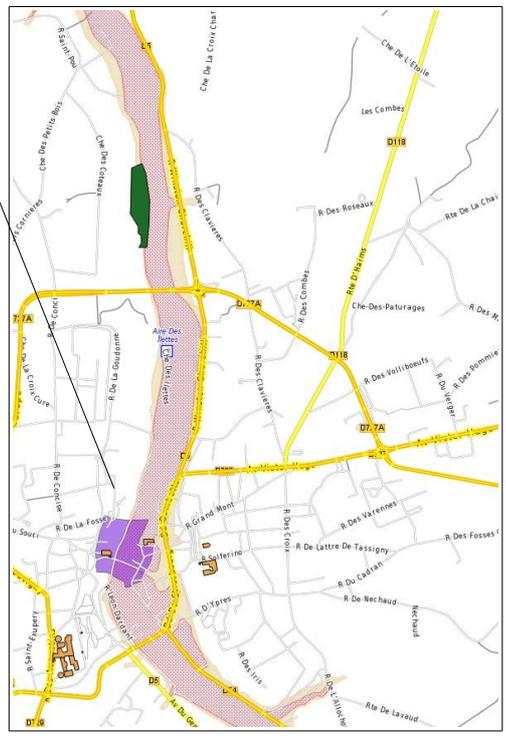
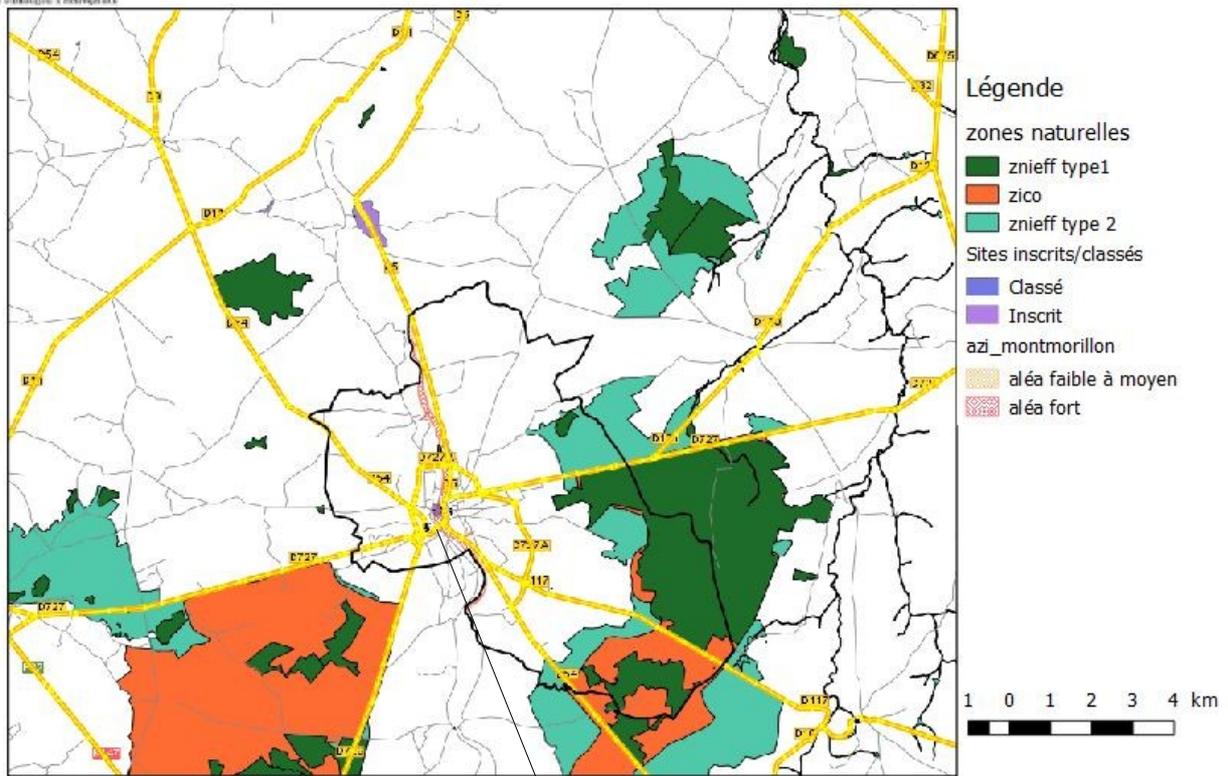
Le périmètre d'expansion des crues se superpose, au moins en partie, à plusieurs zones faisant l'objet d'une protection.

Le tableau ci-après les recense :

<b>ZNIEFF TYPE I ET II</b>	1 zone	rocher de bibocher
<b>SITES ET MONUMENTS NATURELS CLASSES/INSCRITS</b> 3 sites		QUARTIER Brouard et ses abords
		Eglise notre dame (classé)
		Vallée de la Gartempe
<b>SITES CLASSES/INSCRITS MONUMENTS HISTORIQUES</b> 1 ou 2 monument (s)		hôtel sis7 Rue Saint-Christophe

- il y a un monument historique en zone inondable : il s'agit d'un hôtel situé 7 Rue Saint-Christophe à Montmorillon





### ✓ Donnée morphologie fluviale

La largeur du lit mineur est de 30 m environ, et reste pratiquement constante sur l'ensemble du secteur d'étude. Le lit mineur est constitué de biefs limités par des seuils.

		Distance à la Creuse (km)	Hauteur de chute (m)
Amont centre-ville	Seuil de la brasserie	52,32	1,5
	Seuil du moulin dit « grand moulin »	50,79	0,75
	Seuil de l'ancienne scierie	49,96	0,5
Aval centre-ville	Seuil du moulin séjour	46,88	1,50
	Seuil de l'élévateur d'eau de la Bartière	46,03	1
	Seuil du moulin « pruniers »	44,45	1

En outre il faut remarquer que le seuil du moulin du séjour est équipé d'une pelle mobile qui s'efface lors des crues.

Le lit majeur est constitué en majeure partie de prés de part et d'autre du centre-ville. Il atteint une largeur de 300 m en centre-ville.

Le lit majeur est traversé par différents ponts tout au long de la zone d'étude :

Nom du pont	Distance à la Creuse (km)	Observations
Pont SNCF	51,78	Ouverture importante, faible resserrement du lit majeur actif
Pont neuf	49,28	3 travées séparées par 2 piles en rivière, débouché relativement actif déjà resserré en amont du pont ; échelle d'annonce de crue sur la culée en aval rive droite
Vieux pont	48,92	3 travées avec deux piles très importantes en rivière ; l'écoulement sous ce pont est essentiellement situé rive gauche ; mauvaise répartition des débits
Nouveau pont	47,72	3 travées, 2 piles profilées situées sur les berges ; pas d'obstacle gênant les écoulements des crues.

### 3] LES RAISONS DE L'ÉLABORATION DU PPRi SUR CE SECTEUR :

La révision est d'abord motivée par des raisons de fond liées à la connaissance de l'aléa et du risque :

- ✓ une connaissance de l'aléa qui a évolué depuis les années 90 : une étude hydraulique de l'aléa inondation plus récente que celle du PPR a été réalisée en 2002 : il s'agit de l'atlas des zones inondables de la Gartempe ; le zonage et le règlement du PPRn ne sont donc plus adaptés à la réalité de l'aléa ;
- ✓ des méthodes d'évaluation de l'aléa mouvements de terrain qui ont évolué ;
- ✓ un PPR qui n'est plus conforme aux principes retenus dans les outils actuels de prévention et notamment qui ne prend pas comme aléa inondation de référence une crue centennale, mais une crue cinquantennale modélisée ; par ailleurs, il prend comme valeur seuil d'aléa fort une hauteur d'eau de 2 mètres alors que tous les PPR actuels prennent 1 mètre comme valeur seuil.

Mais il faut également tenir compte des fragilités du document actuel qui nuisent à la bonne application des politiques publiques et à la réalité du territoire ;

- ✓ des enjeux et champs d'expansion de crue insuffisamment pris en compte et qui ont évolué (urbanisation, infrastructures,...) ;
- ✓ Les aspects rédactionnels entachant la compréhension de la méthodologie appliquée ; une doctrine de gestion des risques d'inondation et de mouvements de terrain qui a largement évolué depuis les années 90 dans le sens d'une plus grande conciliation entre la sécurité des biens et des personnes et le développement urbain et la requalification des centres-bourgs ;
- ✓ une absence dans le PPR de références aux évolutions réglementaires (obligations, PCS, IAL, information biennale...) ;
- ✓ une nécessaire mise en compatibilité avec le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne approuvé le 23/11/2015 ;
- ✓ utiliser un Modèle Numérique de Terrain (MNT) récent (2013) à disposition pour éventuellement affiner l'enveloppe inondable et d'aléas.

### 4] LES PRINCIPES RETENUS POUR LA RÉVISION DU PER DE MONTMORILLON

- ✓ La révision de PER de Montmorillon se fera par l'établissement de 2 PPR distincts (1 PPR inondation et 1 PPR mouvements de terrain) pour une meilleure lisibilité et une moins grande complexité des documents et cartographies produits.
- ✓ Un marché sera lancé pour l'étude des aléas sur l'ensemble du linéaire de la Gartempe du département. Le reste des études pour le PPRi Gartempe Montmorillon sera traité en tranche conditionnelle du marché.
- ✓ Le Cerema assistera la DDT en tant qu'expert sur les études à réaliser ou à compléter pour la révision du PPRi Gartempe Montmorillon et pour le suivi technique du PPRi Gartempe Montmorillon.
- ✓ Une application rigoureuse, mais raisonnée et concertée, des principes de prévention du risque sur le territoire.
- ✓ La concertation avec la collectivité pour la construction du PPR est un engagement fort de la DDT (réunions techniques à chaque phase).
- ✓ Les projets stratégiques font l'objet d'études spécifiques, et de propositions conciliant prévention du risque et développement communal, sans transiger pour autant sur la sécurité des personnes et des biens.

- ✓ Le volet concertation et communication a un poids équivalent aux démarches techniques. Le maire et le Préfet se partagent la responsabilité de la diffusion des informations, et ce principe est appliqué pour l'élaboration du PPR : association des collectivités à la construction du plan de communication à la population (attentes, messages).

## CONCLUSION

L'élaboration de ce PPRi Gartempe Montmorillon sera l'occasion d'affiner les connaissances du risque d'inondation sur le territoire et de prendre les prescriptions nécessaires en matière d'urbanisme afin de réduire la vulnérabilité des biens existants et d'éviter d'exposer de nouvelles personnes ou de nouveaux biens aux risques auxquels sont soumis les communes concernées. Il n'entraînera aucune incidence négative sur l'environnement et la santé humaine et contribuera à un aménagement durable du territoire, car il contraint les autorisations futures à prendre en compte le risque d'inondation et ne se substitue pas aux autres outils réglementant les usages du sol.

Le planning envisagé est le suivant :

- lancement du marché d'ici la fin de l'année
- étude faites par le bureau d'études 2019/2021
- approbation du PPR inondation fin 2021.